

Devoir surveillé – Thème 2 — Axe 1 : la dimension politique de la guerre

Clausewitz, des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux, Al-Qaïda et Daech (spécialité HGGSP de Tle)

Durée : 240 min – Sans document – Sur 20 points · Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Partie 1 — Dissertation

(10 pts)

Sujet : Guerres régulières et guerres irrégulières après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

- a) Analysez les termes et les bornes du sujet, puis formulez une problématique.
- b) Construisez un plan détaillé en trois parties, chaque idée appuyée sur un exemple précis et daté.
- c) Rédigez l'introduction complète et la conclusion.

Exercice 2 – Partie 2 — Étude critique de documents

(10 pts)

Document 1 — François Hollande, discours devant le Parlement réuni en Congrès, Versailles, 16 novembre 2015 (extraits).

« La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France sont des actes de guerre. »

[Le président de la République attribue ces actes à « une armée djihadiste, le groupe Daech », qui combat la France pour ce qu'elle est.]

« Nous ne sommes pas engagés dans une guerre de civilisations, car ces assassins n'en représentent aucune. »

[Il annonce l'intensification des frappes françaises en Syrie, l'envoi du porte-avions Charles-de-Gaulle en Méditerranée orientale, la saisine du Conseil de sécurité de l'ONU et l'invocation auprès des partenaires européens de la clause d'assistance mutuelle du traité sur l'Union européenne ; sur le plan intérieur, il demande la prolongation de l'état d'urgence.]

Document 2 — Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2249, 20 novembre 2015 (résumé).

[Adoptée à l'unanimité une semaine après les attentats de Paris, la résolution qualifie Daech de menace mondiale et sans précédent pour la paix et la sécurité internationales. Elle demande aux États qui en ont la capacité de prendre « toutes les mesures nécessaires », conformément au droit international, sur le territoire que Daech contrôle en Syrie et en Irak, pour prévenir et réprimer ses actes terroristes et détruire le sanctuaire qu'il y a établi.]

Consigne. En analysant les documents, en les confrontant à vos connaissances, vous montrerez comment la France et le Conseil de sécurité qualifient la menace que représente Daech, et vous discuterez la portée et les limites de la notion de guerre appliquée à cet adversaire.

- a) Présentez les deux documents et leur contexte.
- b) Montrez comment les deux documents qualifient Daech et ce que cette qualification permet de faire.
- c) Discutez la portée et les limites de la notion de guerre appliquée à Daech, en mobilisant le modèle de Clausewitz.

Bon courage !